



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00635310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

Secrétaire : Mme Claude VARET

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

OBJET : 12 - Etablissement Public de Coopération Culturelle La Saline Royale d'Arc-et-Senans - Modification des statuts

Délibération n° 2021/006353

**Etablissement Public de Coopération Culturelle
La Saline Royale d'Arc-et-Senans
Modification des statuts**

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	03/02/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver la modification des statuts de l'EPCC Saline Royale suite à l'intégration de deux nouveaux membres.

L'institut Claude Nicolas LEDOUX, a œuvré depuis 1971 pour la préservation et la mise en valeur de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, chef d'œuvre de l'architecture Claude-Nicolas LEDOUX, permettant, entre autres, son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982.

Afin de répondre à de nouvelles formes de coopération culturelle entre différents partenaires institutionnels, il est apparu opportun pour le Conseil départemental du Doubs, propriétaire de la Saline, de modifier le mode de gestion associatif.

A cette fin, de nouvelles orientations culturelles et scientifiques ont été définies, visant à faire de la Saline un pôle de tourisme, de création et de diffusion artistique et de colloques. Par un partenariat fort des différents membres publics et privés, une meilleure autonomie financière et une logique pluriannuelle de développement, la création d'un EPCC en 2008 a permis de doter la Saline de nouveaux moyens.

Pour rappel, les membres statutaires de l'EPCC sont à ce jour : le Conseil Départemental du Doubs, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, l'Etat, la Ville de Besançon, la Ville de Salins-les-Bains et la Ville d'Arc-et-Senans. La contribution annuelle de la Ville de Besançon s'élève à 25 000 €. La dépense est prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-33-65548-008019-10031.

Les discussions menées dans le cadre du projet culturel de l'établissement ont permis de fédérer de nouveaux membres. De nouveaux statuts doivent ainsi être approuvés par l'ensemble des membres afin d'étendre le collège des membres à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et au Conseil Départemental du Jura.

Les autres dispositions des statuts adoptés restent inchangées.

La composition du nouveau conseil d'administration, pour les années 2021 à 2023, est donc la suivante :

- › 6 représentants du Conseil Départemental du Doubs
- › 2 représentants de l'Etat
- › 2 représentants pour la Région Bourgogne-Franche-Comté
- › **1 représentant pour le Conseil départemental du Jura**
- › **1 représentant pour la Communauté d'agglomération du Grand Dole**
- › 1 représentant pour la Ville de Besançon
- › 1 représentant pour la Commune d'Arc-et-Senans
- › 1 représentant pour la Commune de Salins-les-Bains
- › 2 représentants du personnel
- › 6 personnalités qualifiées
- › 1 représentant de la société ENEDIS

Pour la période 2021-2023, les contributions des membres sont les suivantes :

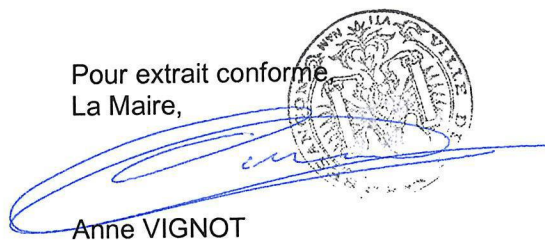
	2021	2022	2023
Conseil Départemental du Doubs	620 000	620 000	620 000
Etat	250 000	250 000	250 000
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	280 000	280 000	280 000
Conseil départemental du Jura	50 000	50 000	50 000
Communauté d'agglomération du Grand Dole	10 000	10 000	10 000
Ville de Besançon	25 000	25 000	25 000
Commune d'Arc-et-Senans	3 500	3 500	3 500
Commune de Salins-les-Bains	10 000	10 000	10 000

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Saline Royale d'Arc-et-Senans,

- confirme, pour la période 2021-2023, la participation financière annuelle de la Ville de Besançon d'un montant de 25 000 €.

Pour extrait conforme
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0